



Syndicat Mixte pour la Collecte  
et le Traitement des Eaux Usées  
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française  
Département VAL D'OISE  
**SICTEUB**

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Séance du 06/07/2023**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	28	33

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 6 Juillet à 18:45, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 26/06/2023.

**Présents** : M. DESSE Daniel, Président, M. VARON Bernard, M. BOLLER Thierry, M. HERVIN Claude, Mme TANGE Corinne, M. HADDAD Edmond, M. HURTEL Pierre-Yves, Mme BOCOBZA Sylvie, M. TURBAN Jean-Claude, M. TSCHANHENZ Robert, M. DUFUMIER Dominique, Mme LEGRAND Nicette, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. SPECQ André, M. PIN Daniel, M. GAILDRAT Olivier, M. DREVILLE Gérard, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, M. BUISSON Jean-Michel, M. DUFLOS Jérémy, M. GUEDON Eric, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. BARBIER Jean-Michel

Suppléant(s) : M. BOLLER Thierry (de M. THERRY Eric), M. HERVIN Claude (de M. DUCLOS Jean-Noël), Mme TANGE Corinne (de M. COLLOBER Ernest), M. HADDAD Edmond (de M. FAUVIN Patrick), M. HURTEL Pierre-Yves (de M. MELLA Daniel), Mme BOCOBZA Sylvie (de Mme POLLET Clarisse), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BARBAROSSA Raphaël), M. TSCHANHENZ Robert (de M. MOULA Nicolas)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. POIRIER Henri à M. SPECQ André, M. FALLOT Frédéric à M. ALATI Jacques, M. BOCQUET Jean-Charles à M. DREVILLE Gérard, M. EPALLE Jean à M. BRICHE Etienne, M. MOREL Cyril à M. DESSE Daniel

Excusé(s) : M. DUCLOS Jean-Noël, M. MANSOUX Michel, M. MELLA Daniel, M. FAUVIN Patrick, Mme POLLET Clarisse, M. BOUFFLET Pierre, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. COLLOBER Ernest, M. MOULA Nicolas

Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. MULLER Patrick, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, Mme LOURME Sophie, M. THERRY Eric, M. DELECLUSE Thibault, Mme MALAQUIN Chantal, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. CAZIEUX Jean-Marie, M. DE NOAILLES Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. SPECQ André

2023-038 – Convention de mise à disposition du personnel du SICTEUB (budget Eaux Usées) au SYMABY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant** que depuis deux ans, le SICTEUB travaille à la mise en place de son système d'information géographique.

**Considérant** qu'une géomaticienne a été recrutée depuis le 01/10/2020 pour la mise en œuvre et le suivi du SIG.

**Considérant** que ce projet prévoit aussi l'intégration des données du SYMABY dans l'application, et ainsi de pouvoir disposer d'un outil SIG pour le SYMABY. Ce dernier sera alimenté et administré par la géomaticienne du SICTEUB.

**Considérant** qu'à ce titre, la géomaticienne collabore avec le technicien du SYMABY pour la création, la mise à jour et la gestion de bases de données, le géoréférencement des levées terrain, l'intégration des plans de récolement et des levés topographiques etc..

**Considérant** que le nombre d'heures de travail accompli pour le SYMABY est évalué à 300 heures soit 18% du temps de travail de la géomaticienne ce qui représente un coût de 10 000.00 € par an. Ce montant doit être pris en charge sur le budget du SYMABY et reversé au SICTEUB.

**Considérant** que dans ce contexte une convention de mise à disposition de personnel doit être mise en place entre le SICTEUB et le SYMABY afin de fixer les modalités d'intervention, et les coûts inhérents.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**AUTORISE** la mise en place d'une convention de mise à disposition de personnel du SICTEUB au SYMABY pour la mise en œuvre du SIG

**DIT** que cette somme est prévue au budget primitif 2023.

**DONNE** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
A Asnières sur Oise, le 10/07/2023  
Le Président

